

Affiché le 16 02 2021



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 janvier 2021

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT,
EXCEPTIONNELLES, RÉCURRENTES AUX ASSOCIATIONS AINSI QU'À L'OMS
- ANNÉE 2021**

Le vingt-huit janvier deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Thierry FALQUERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2021.01.007

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, EXCEPTIONNELLES,
RÉCURRENTES AUX ASSOCIATIONS AINSI QU'À L'OMS - ANNÉE 2021**

Rapporteur : Claudine CORPART

Les Commissions concernées sont d'avis d'attribuer aux associations et organismes décrits dans les documents joints les subventions afin de les aider à financer leurs activités durant l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 janvier 2021,
Vu l'avis de la Commission « Ville » en date du 2 décembre 2020,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 11 janvier 2021,
Vu l'avis de la Commission « La vie de la cité et des solidarités » en dates des 1^{er} et 3 décembre 2020,
Vu les dossiers de subventions déposés par les demandeurs,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions décrites dans les tableaux joints,
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

Vote n°1 : Associations HIZIV, Redadeg, Compagnie du Puits Ferré :

3 élus ne prennent pas part au vote. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Vote n°2 : Autres associations ainsi qu'à l'OMS

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU